

LE CHAKOUAT



Lettre d'information n°72 - Mars 2022 - n° ISSN : 2100-1936

Editorial

Pour ce premier Chakouat de l'année pas de long discours juste un édito en image, car nous tenons à remercier tous les photographes qui nous envoient de belles photos sur l'adresse photos@seor.fr et qui nous autorisent à en publier certaines, c'est l'occasion d'en placer quelques-unes (impossible de toutes les inclure) sur le thème du Tec-Tec.

Portfolio



TEC-TEC

Lieux : 1-Takamaka 2-Dioré

3-Maïdo 4-Grand Etang

Photographe : 1-Eugène Letanoux 2-PB Vitry

3-Lughan Chevalier 4-Frédéric Ramassamy

Appareil : 1-NikonCoolpix1000

2-Panasonic DMC FZ300

3-RICOH Pentax k-70 4-Canon EOS 1000

Envoyer vos photos à : photos@seor.fr



Sommaire

- 2 Brèves/Actus
- 4 Centre de soins
- 5 Projet Refuges
- 6 Saison d'échouages
- 9 Dossier NAC
- 10 Action lutte EEE
- 12 Etude biodiversité

Site internet

Le site internet de la SEOR fait peau neuve. Une subvention versée par le Département de La Réunion nous a permis de mettre à jour et de dépoussiérer notre site. D'ici quelques semaines, vous pourrez donc accéder à un site internet tout neuf et adaptable à tout support numérique.

Proposition de film : «Le Chêne»

Le 23 février dernier un film intitulé «Le Chêne» est sorti dans les salles de cinéma. Un projet original et ambitieux réalisé par Laurent Charbonnier et Michel Seydoux qui tend à raconter sous forme de conte la vie des différents habitants étage par étage et saison par saison d'un arbre majestueux vieux d'au moins 200 ans. Pas d'animaux qui parlent, pas de narrateur seulement les bruits de la vie dans ce grand arbre, un peu de musique et quelques bruitages suffisent à raconter une histoire ou chaque animal a un rôle à jouer. Le projet a mis 5 ans à voir le jour ce qui promet une expérience unique et permet de voir la vie qui nous entoure d'un point de vue bien différent.

Reportage

Sortie le 08 mars sur France Télévision d'un reportage intitulé :

LA RÉUNION : LES DAMES DES FORÊTS

Il dresse le portrait de 3 ambassadrices de l'île intense... Claudine, Marie et Melthide.

3 femmes passionnées et passionnantes !

Pour se changer les idées et voyager au coeur des belles forêts de La Réunion

Un documentaire réalisé par Philippe Allante et produit par ECLECTIC avec les musiques de Fanny Prie au piano et les commentaires de Sophie Scala pour faire vivre ce récit.

Pour ceux qui souhaitent le découvrir, par ici :

<https://www.france.tv/documentaires/3161019-la-reunion-les-dames-des-forets.html>



Vous êtes volontaire

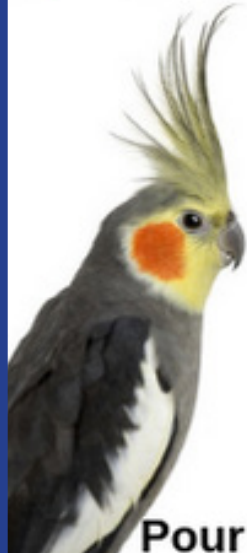
pour adopter un NAC !

Toute personne volontaire
souhaitant

devenir famille d'accueil,
doit dans un premier temps
être adhérent à la SEOR et

rencontrer
notre équipe.

Pour toutes informations contactez la SEOR



LA SEOR EST SUR

**Petite nouveauté pour 2022 !**

On a décidé de sortir de nos tiroirs, serveurs et autres des vidéos qui pourraient vous intéresser et qui mériteraient d'être vues et partagées au grand public.

On remet donc au goût du jour et à la vue de tout le monde ces vidéos, mini documentaires, court-métrage... A retrouver sur notre chaîne Youtube et à partager autour de vous.

On vous a déjà partagé le court-métrage réalisé durant le programme FEDER ECOPAP sur le Busard de Maillard, le fameux papangue, 17 minutes pour comprendre les enjeux, les menaces, et le travail mené par la SEOR pour cette espèce depuis des années déjà.

Alors n'hésitez pas à aller vous abonner, à partager et à aller regarder nos vidéos !

<https://www.youtube.com/channel/UCzKlqzlrXlQRsgxinPB7lg>



LA SEOR VOUS INFORME

LES REÇUS FISCAUX POUR LES COTISATIONS ET DONS DE 2021 SONT ENVOYÉS À CE JOUR

Si vous n'avez pas reçu votre reçu fiscal ou si vous constatez une erreur, n'hésitez pas à prendre contact par mail à contact@seor.fr ou par téléphone au 0262.20.46.65.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion pour 2022, il est encore temps de le faire !

Rien de plus simple :

- soit en version papier en nous renvoyant votre chèque + votre coupon d'adhésion complété (à retrouver à la fin du livret) par voie postale à : SEOR - 13 Ruelle des Orchidées - 97440 SAINT ANDRE

- soit directement en ligne sur la plateforme HELLOASSO en scannant directement le QR code ci-dessous. Ou en allant directement sur <https://www.helloasso.com/> et en recherchant SEOR 974 et en remplissant le formulaire "Adhésion 2022".



Ça y est votre adhésion est renouvelée pour 2022 !

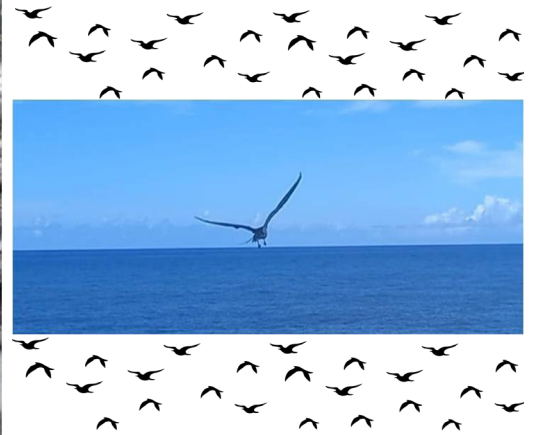


Les petites pépites ramenées par les cyclones

Batsirai et Emnati ont frappé la Réunion et nous ont ramené avec eux des petites pépites, nous avons reçu avec surprise 5 Sternes fuligineuses, trois juvéniles et deux adultes.



Sterne fuligineuse adulte au Centre de soins



Une jeune a été prise en charge par notre fidèle bénévole Annie-Claude dans le sud, relâchée directement après son sauvetage à la Plaine des Cafres, elle était en excellente forme.

Une adulte trouvée à La Montagne, très affaiblie et complètement déshydratée mais tellement coopérative, elle a très bien réagi à tous les soins qui lui ont été prodigués, elle est repartie après 23 jours de soins.

Une juvénile trouvée à La Saline les Bains a passé 5 jours avec nous et s'est envolée.

Malheureusement une des jeunes sternes a succombé quelques heures après son arrivée au centre, cet oiseau était beaucoup trop affaibli malgré la rapidité de réaction de son découvreur à Sainte-Marie.

Une autre adulte est arrivée de Saint-François avec une fracture du radius, elle est restée 15 jours en caisse sécurisée afin de consolider correctement la fracture sans encombre. Placée en volière extérieure pendant près de trois semaines et pouvant se nourrir seule elle faisait beaucoup d'exercice afin de retrouver une musculature qui lui a permis de repartir ce mardi 22 mars en pleine forme, c'est elle qui clôture sur une bonne note ce chapitre des Sternes au Centre de soins.

Samantha Renault



Sterne fuligineuse juvénile



La démarche « Refuges LPO » en cours de déclinaison à La Réunion !



Ici, nous protégeons la nature !

Unies par une convention de partenariat, la SEOR et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ont entamé une réflexion dans le but de décliner localement un des programmes phare de la LPO France : les Refuges LPO.

Depuis 2018 et dans le cadre du réseau des partenaires Outre-Mer de la LPO, la SEOR a partagé ce souhait, voyant à travers cette démarche le moyen d'impliquer localement les particuliers, les collectivités, les établissements, ou encore les entreprises dans la préservation de la biodiversité de La Réunion.

En effet, cette démarche qui connaît un franc succès en métropole, permet à qui le souhaite de contribuer concrètement à la protection de la nature de proximité en aménageant son terrain pour le rendre favorable à la biodiversité. Depuis sa création en 1921, ce sont ainsi plus de 40 000 Refuges qui ont vu le jour sur plus de 50 000 hectares de nature préservée.

Concrètement, la démarche engage moralement le propriétaire ou le gestionnaire du terrain à respecter la charte suivante :

« En créant un Refuge LPO, je suis volontaire pour accueillir, protéger et favoriser la nature chez moi. Pour cela, j'exclue la chasse et la pêche et je m'engage à :

- Créer les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages ;
- Préserver mon Refuge de toutes les pollutions ;
- Réduire mon impact sur l'environnement.»

Ces grands principes sont déclinés en 15 gestes concrets que chacun peut appliquer à son échelle, à l'aide de conseils adaptés

Toutefois, le contexte réunionnais étant bien différent de celui de la métropole, des adaptations sont nécessaires pour mettre au point des conseils pertinents et efficaces. Pour ce faire, la SEOR a invité NOI, GCOI, CBNM, Micropoda, Mascarin Jardin botanique, Formaterra à se réunir par

2 fois en compagnie de la LPO et du Conseil Départemental de La Réunion qui soutiennent et financent le déploiement de ce projet. Ces réunions ont permis d'une part de présenter les démarches déjà mises en œuvre localement et de mieux connaître le programme Refuge LPO en métropole. D'autre part, les spécialistes ont partagé leur vision et la façon d'adapter les gestes pertinents au contexte réunionnais.

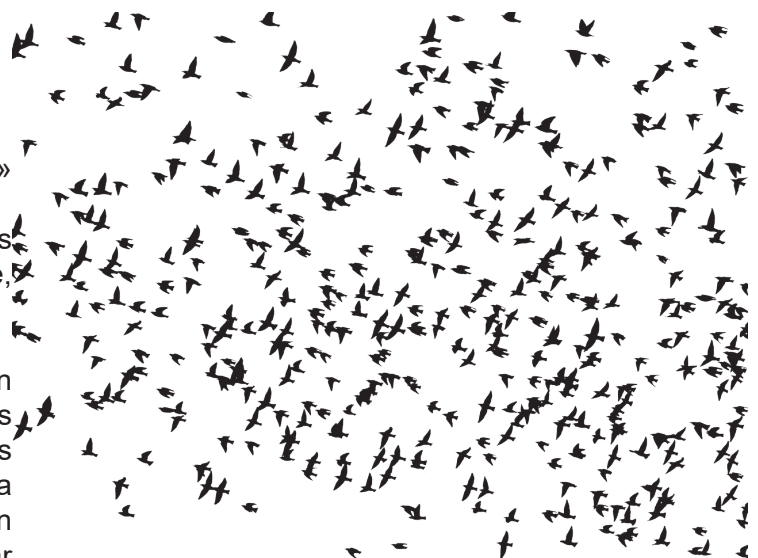


Pour poursuivre le travail, nous lançons une phase d'expérimentation de ces gestes et des différentes mesures définies collectivement sur 5 sites pilotes. Cette phase sera animée par Camille Fahrner, nouvellement recrutée à la SEOR sur ce projet. Parmi les sites pilotes, le Conseil Départemental a très rapidement proposé le site de Mascarin, Jardin Botanique et le Jardin de l'Etat.

La SEOR est maintenant à la recherche de deux jardins de particuliers et un jardin d'établissement pour compléter son panel de sites tests :

Vous êtes intéressés par cette démarche ? vous souhaitez être volontaire ? Alors, n'attendez plus et contactez-nous à fahrnerc@seor.fr !

Camille FAHRNER



Protégeons ensemble le Pétrel de Barau en réduisant la pollution lumineuse

- Du 08 avril au 04 mai 2022 -



Contexte

En avril, la SEOR met en oeuvre chaque année une campagne de sauvetage afin de sauver un maximum de jeunes pétrels.

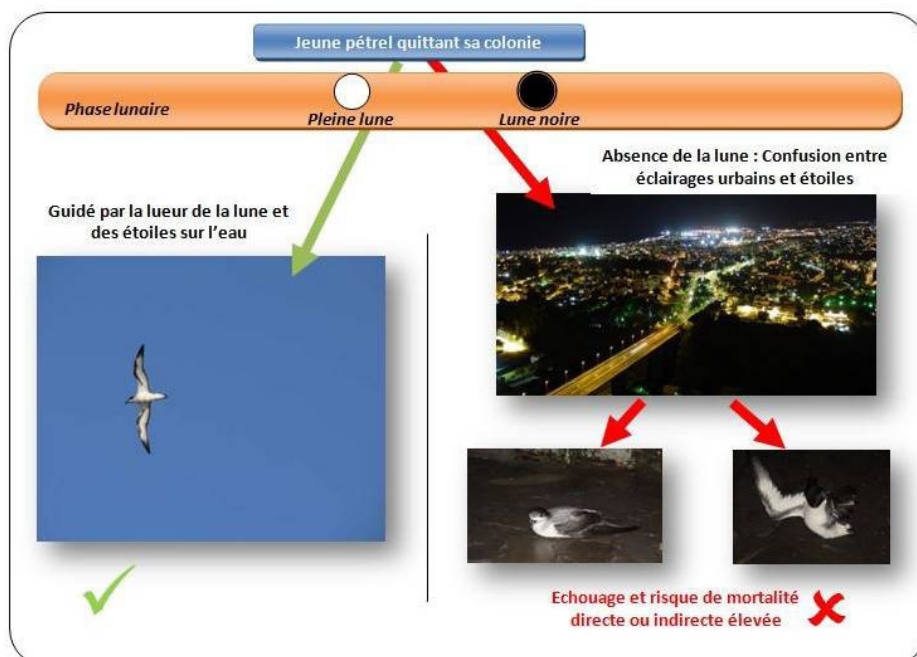
En 2022, la SEOR souhaite poursuivre des actions de sensibilisation à la problématique de la pollution lumineuse.

Ces actions visent en premier lieu à sensibiliser la population au phénomène d'échouage de ces oiseaux et aux gestes à mettre en oeuvre pour limiter celui-ci.

C'est aussi l'occasion de repenser collectivement à la façon d'éclairer nos villes afin de limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, sur la santé et le climat. Cette opération vise également à inciter l'ensemble des partenaires à réaliser des actions de réduction de l'éclairage durant le mois d'avril.

Le Pétrel de Barau

En avril lors de leur premier envol, les jeunes pétrels peuvent être désorientés par les lumières artificielles qu'ils confondent avec le reflet des astres. Ils s'échouent alors au sol et sont incapables de reprendre seuls leur envol. Livrés à eux-mêmes, ils sont voués à une mort certaine.

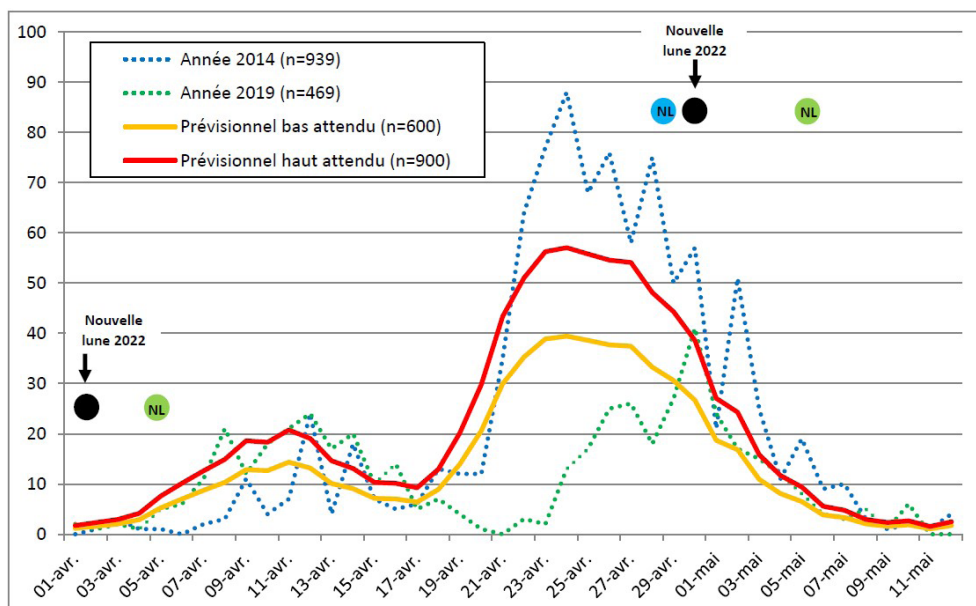


Prévisionnel du risque échouage du mois d'avril 2022

- Modèle prédictif des échouages attendus

La phase lunaire d'avril 2022 sera très proche de celle de 2014 et de 2019. Au cours de ces années de référence, 939 et 469 oiseaux ont été respectivement signalés et pris en charge par le centre de soins de la SEOR.

Ces données permettent d'établir un prévisionnel des échouages qui selon le modèle prédictif totalise entre 600 et 900 signalements attendus entre le 1er avril et le 12 mai

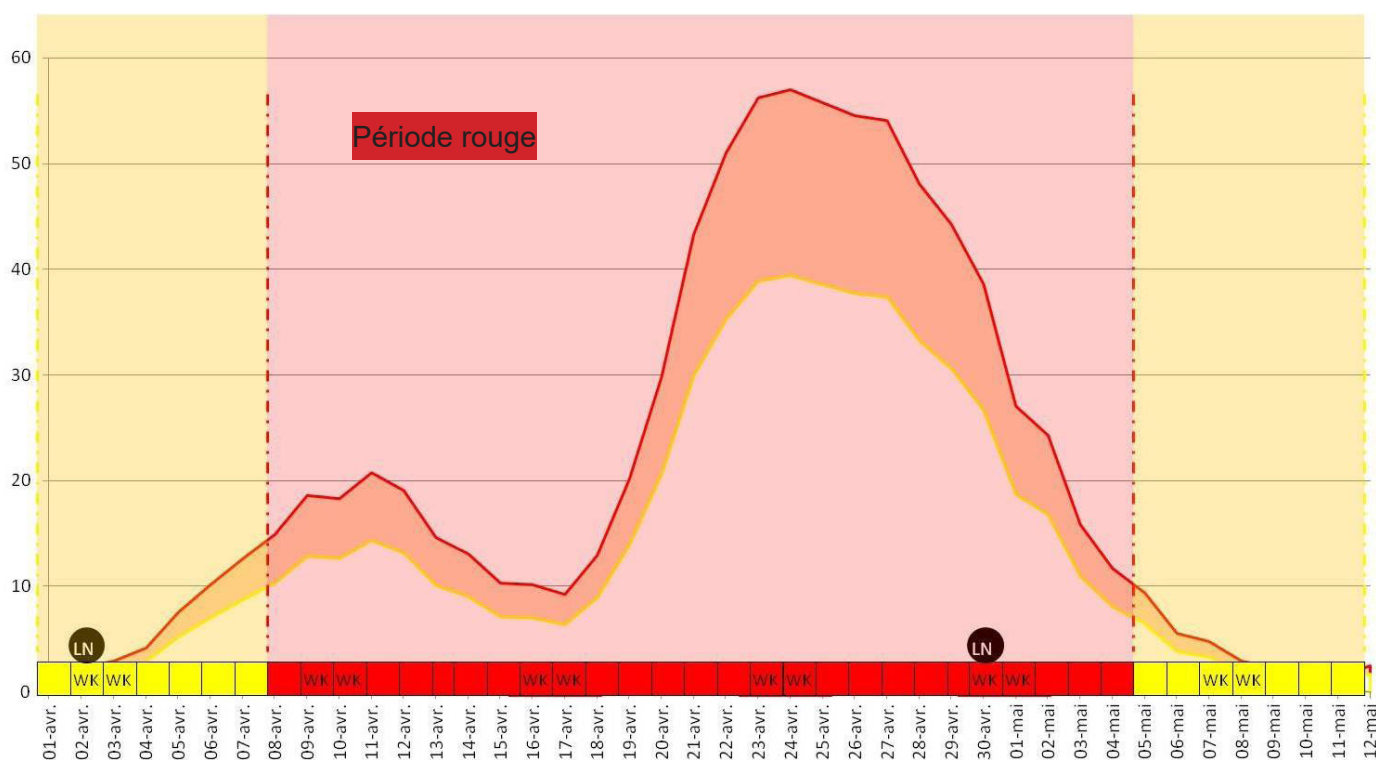


- Calendrier de vigilance et d'extinction

En 2022, du 08 avril au 04 mai les efforts d'extinction doivent être très fortement entrepris, période durant laquelle 92% des signalements sont attendus.

□ **Période « jaune »** : Durant cette période de vigilance, quelques signalements sont attendus. Il sera donc important de limiter les éclairages extérieurs.

□ **Période « rouge »** : Durant cette période, il est demandé de concentrer tous les efforts d'extinction, de ne pas programmer d'événements en soirée nécessitant des éclairages et d'éteindre les éclairages extérieurs des sites sportifs et culturels à partir de 19H.



Agir ensemble pour réduire la pollution lumineuse durant le mois d'avril et protéger ensemble le Pétrel de Barau !



Vous avez trouvé cet oiseau :

- mettez-le dans un carton ;
- ne le nourrissez pas ;
- il sera pris en charge par le Centre de Soins de la SEOR puis relâché rapidement.

Appelez la SEOR au : **0262 20 46 65**

En cas de découverte d'un oiseau, suivez la procédure ci-dessus !



Eviter d'allumer les installations sportives extérieures en soirée



Privilégier les extinctions de 19H jusqu'à 23H



Eteindre en priorité les éclairages situés le long des couloirs de passage des pétrels

Le Pétrel de Barau est une espèce d'oiseau marin endémique de La Réunion, classée « en danger d'extinction » par l'IUCN depuis 2000. Cette espèce qui vit en mer tout au long de l'année, revient sur l'île pour se reproduire chaque année de septembre à avril-mai. Pour se faire, ils rejoignent à la nuit tombée leurs colonies situées au niveau du Piton des neiges et du Grand Bénare, entre 2800 et 3000 mètres d'altitude. La reproduction débute au mois de septembre et se termine en avril-mai avec l'envol des jeunes poussins. Ceux-ci quittent la colonie à la nuit tombée et rejoignent l'océan en se guidant grâce au reflet de la lumière de la lune et des étoiles sur la mer.

Merci par avance pour votre implication !



Acquérir un animal de compagnie: les devoirs et responsabilités du propriétaire.

Depuis quelques années maintenant, la SEOR est habilitée à récupérer les nouveaux animaux de compagnie échappés en ville ou en milieu naturel et signalés par des particuliers.

En 10 ans nous avons constaté une augmentation moyenne de 40% du nombre de signalements. Cette tendance doit rappeler l'importance de sensibiliser les acquéreurs sur plusieurs points :

- La sécurisation des cages ou volières des animaux ;
- La maîtrise des besoins et conditions de détention de leurs animaux ;
- La liste des animaux interdits à l'introduction
- La liste des espèces interdites au relâcher dans la nature.

Aujourd'hui nous souhaitons sensibiliser les propriétaires à l'identification de leurs animaux.

Elle est importante et utile :

- En cas de perte ou vol ;
- Pour lutter contre le trafic d'animaux ;
- Ou encore tout simplement pour le suivi de l'animal.

Il faut par ailleurs être conscient que certaines espèces soumises à autorisation doivent être **OBLIGATOIREMENT** identifiées par le biais d'une bague fermée mise dans les premiers jours de vie de l'oiseau par exemple ou par le biais d'une puce électronique.

C'est le cas par exemple de plusieurs perroquets comme les Gris du Gabon ou encore les Aras qui font partis de ce que l'on appelle la faune sauvage détenue en captivité et où une réglementation particulière s'applique.

Les éleveurs, les vendeurs et les acheteurs ont des devoirs et des responsabilités envers ces animaux. Nous avons pourtant été confrontés en février dernier à la récupération d'un *Ara Ararauna* échappé et malheureusement non identifié !

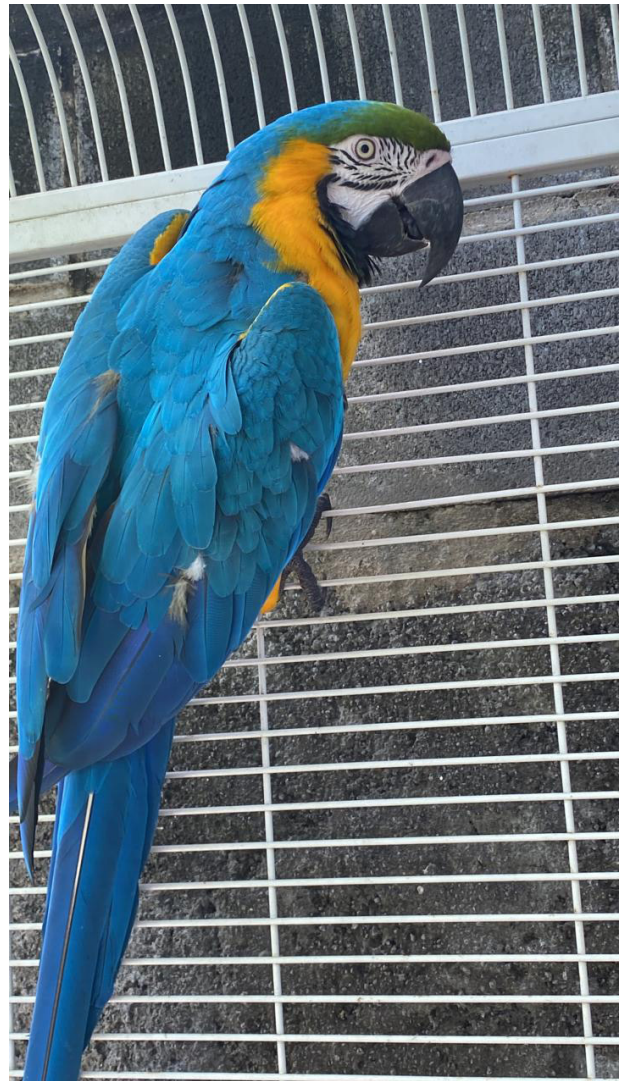
Etant resté aux environs de son foyer, le propriétaire a pu être localisé avec une relative certitude. Nous avons appris en contactant cette personne qu'aucun document ne lui avait été remis par l'éleveur lors de l'achat alors que pour chaque transaction il est nécessaire d'obtenir une attestation de cession mais aussi une attestation de marquage pour cette espèce.

Dans certains cas il est aussi demandé de posséder un certificat de capacité ou une autorisation de détention délivrée par les services de la Préfecture. A notre échelle nous ne pouvons que sensibiliser les particuliers et signaler les situations visiblement illégales auprès de la DAAF Réunion qui possède des agents assermentés au sein de leur structure. Mais la responsabilité du respect de la réglementation et de l'information au futur propriétaire incombe avant tout aux éleveurs et au personnel des animaleries.

Cet article nous permet de rappeler que toute acquisition d'un NAC, domestique ou non domestique, représente un engagement. Il est important de bien se renseigner en amont que se soit au niveau réglementaire mais aussi sur le bien-être et les conditions de détention car ce sont des animaux aux besoins très différents.

Il est fondamental de connaître tous ces aspects avant de prendre la décision d'acquérir un animal de compagnie car ce sont les propriétaires de ces animaux qui ont des devoirs et des responsabilités envers eux.

Pour le centre de soins,
Julie Tourmetz



LUTTE CONTRE LE MAINATE RELIGIEUX, *Gracula religiosa*

Le Mainate religieux est une espèce d'oiseau originaire d'Asie qui fait l'objet d'un intense trafic à l'échelle mondiale pour ses facultés cognitives lui permettant d'imiter jusqu'à la voix humaine. Introduit à La Réunion dans les années 2000, sa présence sur le territoire inquiète car il représente une menace pour les espèces endémiques protégées et menacées de l'île, notamment pour le Gecko vert de Manapany, (en danger critique d'extinction), et pour le Gecko vert de Bourbon (en danger d'extinction) dont il est susceptible de se nourrir en période de reproduction.

Régulièrement observée depuis son introduction (figure 1), l'espèce serait en voie de naturalisation, c'est-à-dire qu'elle se reproduirait en milieu naturel et constituerait une population autosuffisante. Par conséquent, la lutte contre la prolifération du Mainate religieux à La Réunion apparaît dans la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (SRB), déclinée sous forme d'actions dans le Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI 2019-2022).

En septembre 2021, la DEAL a validé un programme de lutte contre le Mainate religieux sur deux ans dont elle a confié la coordination à la SEOR. L'objectif est de localiser les individus et de les éliminer avant que la population ne soit trop étendue pour être éradiquée. Pour mener à bien cette action, la SEOR peut s'appuyer sur des partenaires impliqués dans cette lutte tels que l'Office Français pour la Biodiversité, la Brigade Nature Océan Indien, Nature Océan Indien, la Fédération des Chasseurs de La Réunion, l'Office National des Forêts et le Conservatoire du Littoral.

Entre septembre et décembre, période durant laquelle l'espèce commence à se reproduire, des prospections sont menées sur le littoral entre Sainte-Rose et Saint-Philippe, zone où elle est signalée depuis son introduction. Les premiers individus sont rapidement détectés grâce à leur chant sonore. Ils se déplacent par deux et se regroupent parfois en petit nombre au sommet des filaos. Au bout de quelques semaines, onze individus sont comptabilisés (4 sur Sainte-Rose et 7 de Saint-Philippe). Cinq couples sont finalement identifiés et des nids sont localisés. Ces derniers sont installés dans les cavités des falaises du littoral.

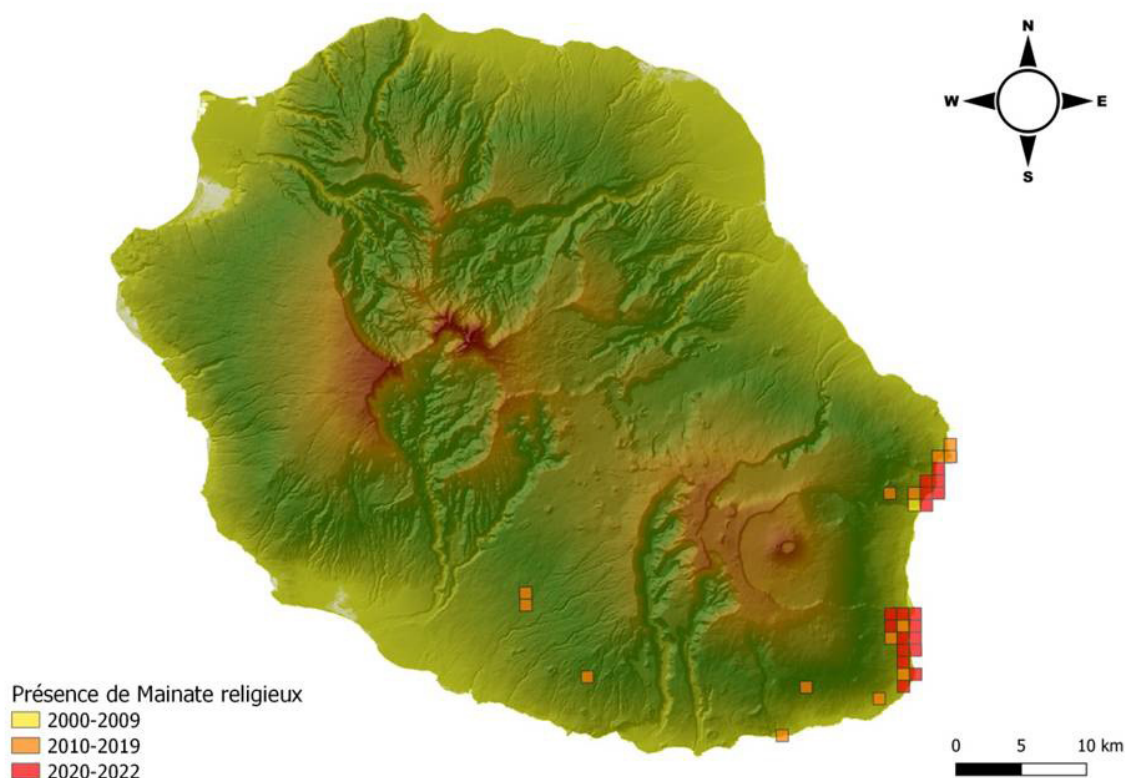


Figure 1 : carte de distribution du Mainate religieux

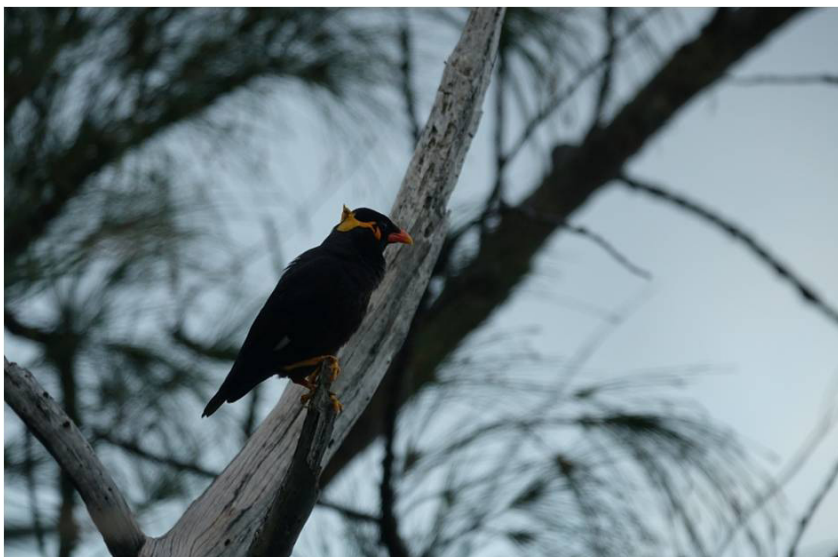


Figure 2 : Mainate religieux perché sur une branche morte
(crédit : SEOR - P. FERRET)

Début décembre 2021, l'arrêté préfectoral de destruction autorisant le prélèvement des individus présents en milieu naturel sur le territoire réunionnais entre en application. La première journée de lutte s'organise peu après sur les sites de cantonnement et sept individus sont éliminés au cours de cette journée. Une seconde journée de lutte sera organisée fin janvier, mais sans succès.



Figure 3 : agents de la Brigade Nature Océan Indien en opération de lutte (crédit : OFB - S. CACERES)

La lutte contre le Mainate religieux se poursuivra en 2022 pour tenter d'éliminer les individus restants. Si vous circulez dans les secteurs où l'espèce est distribuée, prêtez une attention toute particulière à la présence de Mainates religieux et faites nous remonter l'information en cas de contact visuel ou auditif, vous participerez ainsi à la conservation de la biodiversité réunionnaise.

La présence d'espèces exotiques au potentiel envahissant représente une menace importante pour la biodiversité, particulièrement

sur un territoire insulaire isolé tel que l'île de La Réunion. Des éradications de Martins tristes, une espèce proche du Mainate religieux, ont été menées avec succès sur les îles Grande Canarie, Tenerife et Majorque.

Les Corbeaux familiers (*Corvus splendens*) provenant de l'île Maurice et détectés à La Réunion sont systématiquement détruits depuis de nombreuses années.

Désormais, c'est la prolifération et la naturalisation de la Perruche à Collier (*Psittacula krameri*) qui inquiète les associations et les services de l'environnement.

Il est possible de signaler une espèce exotique envahissante par l'intermédiaire du portail de Groupe Espèces Invasives de La Réunion (GEIR) à l'adresse suivante :

<https://www.especesinvasives.re/especes-invasives/faire-un-signalement/>

Pierrick Ferret



LA SEOR CONTRIBUE A L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE LA POSSESSION

Basée sur une démarche volontaire des communes, la constitution d'un Atlas de la Biodiversité Communale ("ABC") permet de produire une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné. Ceci conduit à mieux connaître, préserver, et valoriser son patrimoine naturel.

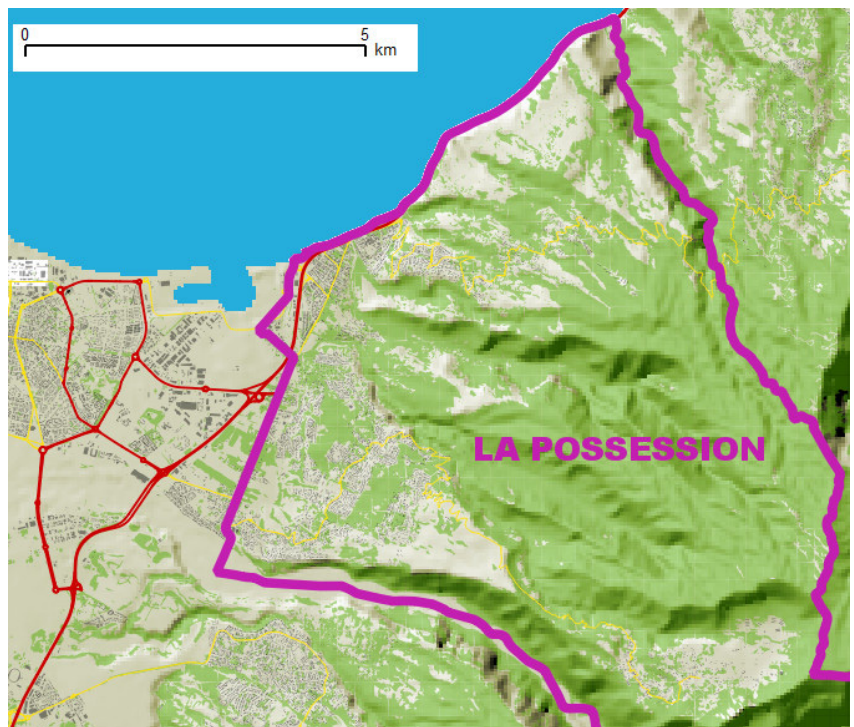
La biodiversité est ainsi mieux prise en compte lors de la mise en place des politiques d'aménagement et de gestion.

La Commune de La Possession, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité, a lancé cette démarche en 2021 et elle s'étendra sur une période de 3 ans. La SEOR contribue au volet avifaune de cet atlas. La flore vasculaire et les arthropodes sont pris en charge par d'autres partenaires spécialisés.

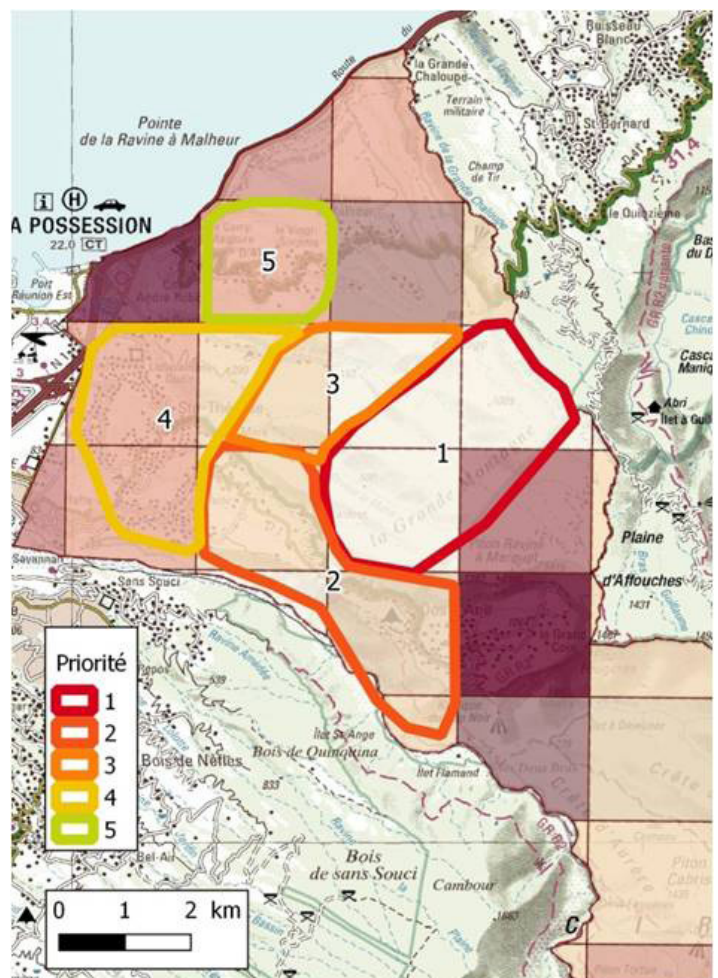
La SEOR a livré, fin 2021, le bilan de la première phase de cet ABC. Cela a consisté dans un premier temps à centraliser et analyser les données existantes de faune et de flore. Ces données ont été extraites du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP), disponible pour La Réunion sur la plateforme www.borbonica.re. La très grande majorité des données d'avifaune présentes dans cette base proviennent toutefois de la SEOR, notamment grâce aux contributions collectées via www.faune-reunion.fr. D'autres données sont aussi issues d'acteurs institutionnels (Parc national de La Réunion...), ou de bureau d'études ayant effectué des inventaires ou suivis sur la commune.

Cela a permis de produire une liste assez exhaustive des espèces observées sur la commune: 8 endémiques, 9 autres indigènes dont deux migratrices, 17 exotiques, et 2 échappées de cage

Les observations ont été cartographiées, agrégées selon des mailles de 2x2 km, ce qui constitue la résolution souhaitée par la commune pour cet atlas. Des mailles déficitaires en données d'avifaunes ont été mises en évidence.



Carte générale de délimitation de la zone d'étude, hors cirque de Mafate, qui n'est pas inclus dans ce projet d'ABC.



Représentation des mailles à faible (blanc) ou à forte (violet) densité d'observations disponibles et délimitation de zones où des inventaires complémentaires sont nécessaires

VOUS AUSSI PARTICIPEZ

Etre adhérent à la SEOR c'est soutenir financièrement et surtout moralement les actions de l'association en faveur d'une meilleure protection et conservation du patrimoine naturel de La Réunion.



ETRE ADHERENT A LA SEOR :

- Cela permet de recevoir chaque trimestre la lettre d'information, d'être informé, d'assister à une conférence et aux sorties sur le terrain. Vos amis sont, évidemment, les Bienvenus !
- Cela permet de recevoir mensuellement la Newsletter de la SEOR
- Cela permet de rencontrer d'autres amoureux, passionnés, de nature, d'oiseaux et d'espaces ...
- Cela permet d'être informé de l'actualité ornithologique et des enjeux environnementaux qui concernent les espèces de La Réunion.
- Cela vous permet de consulter les rapports publiés par l'équipe de permanents et les documents reçus (dont les lettres d'information de nos comparses ornithologues de Polynésie, de Guyane, de Nouvelle-Calédonie et des Antilles...).
- Cela permet de questionner les permanents sur un problème d'identification, une question d'environnement, un site où observer des oiseaux.
- Cela permet beaucoup d'autres choses... A vous de les solliciter !!!

VOUS POUVEZ VOUS ENGAGER ENCORE PLUS DANS LES ACTIVITÉS DE LA SEOR :

- Proposer de devenir Membre du Conseil d'Administration pour la prochaine A.G.
- Devenir Bénévole, par exemple, aider l'équipe pour le sauvetage des pétrels....
- Devenir Observateur, pour enrichir la Banque d'observation de la SEOR

BULLETIN D'ADHÉSION (à joindre au règlement)

Nom : Prénom : Profession (facultatif) :

Adresse : Code Postal :

Ville :

Téléphone : Email :

Je souhaite recevoir la lettre d'information trimestrielle : par mail ou par courrier postal

Adhésion (cocher la case correspondant à l'adhésion souhaitée) :

- Membre actif tarif réduit (scolaires, étudiants, chomeurs: 10 € / an).....
- Membre actif (20 € / an).....
- Adhésion familiale (20 € / adulte + 2 € / enfant).....
- Membre bienfaiteur (à partir de 40 € / an).....

Nbre d'adultes adhérents : Nbre d'enfants adhérents : Age des enfants :

S'agit-il d'un renouvellement de cotisation : oui ou non

Type de règlement : par chèque ou en espèce



Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL : 0262 20 46 65

www.seor.fr

contact@seor.fr